



Genève, le 29 août 2018
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint du département des infrastructures de l'Etat de Genève (DI) et du département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève (DCA)

Création d'une piste cyclable bidirectionnelle sur le quai Gustave-Ador dans le cadre de la mise en œuvre du "U lacustre"

Dès le lundi 3 septembre, la Ville de Genève débutera les travaux de création d'une piste cyclable bidirectionnelle sur le Quai Gustave-Ador, entre le quai du Général-Guisan et Baby-Plage.

Cette réalisation s'inscrit dans le cadre du déploiement de la loi cantonale pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), approuvée le 5 juin 2016 par les Genevois à près de 68%. Les travaux permettront, par l'élargissement de la piste cyclable existante, la circulation des vélos en double-sens. Ce dispositif complètera l'aménagement cyclable provisoire mis en œuvre sur le pont du Mont-Blanc depuis octobre 2017, qui pourra être amélioré après la réalisation d'une nouvelle passerelle piétonne.

Le chantier du quai Gustave-Ador constitue un élément essentiel de la réalisation du principe du "U lacustre", prévu dans la LMCE et validé par l'ensemble des milieux concernés par la mobilité. Cet axe doit permettre d'améliorer la fluidité du trafic automobile et cycliste autour de la rade, en vue de prioriser la mobilité douce dans le centre-ville.

Ces **travaux d'une durée de cinq mois** permettront également la réfection de la chaussée (pose de revêtement phonoabsorbant) ainsi que la sécurisation des passages piétons par la mise en place de feux, l'adaptation des traversées pour les cycles et la création d'une nouvelle traversée piétonne et cycles à la hauteur de la rue des Pierres-du-Niton.

Pour toute information complémentaire :

- *Canton: M. Roland Godel, porte-parole, DI, T. 022 327 96 11.*
- *Ville: M. Nicolas Betty, chef du service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité, DCA, T. 022 418 43 16.*